

NOVEMBRE 2001

HISTOIRE DE LA FORÊT

André Grammont

Edité par la Mission Agrobiosciences. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



Portrait

André Grammont

Fin connaisseur des rapports entre la forêt et la puissance publique, André Grammont a occupé, pendant presque une décennie, le poste de Directeur de l'Espace Rural et de la Forêt au ministère de l'Agriculture, par-delà les changements de gouvernement. Cet ingénieur agronome de formation a d'ailleurs également été directeur de cabinet du ministère de l'Agriculture en 1993 et a récemment rédigé la loi d'orientation forestière qui nous régit aujourd'hui. Et ça continue... Actuellement vice-président du conseil général du Génie Rural des Eaux et Forêts, André Grammont est en outre président du Conseil Supérieur de la Pêche, ainsi que de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad), sans oublier son statut de membre de l'Académie d'Agriculture. Ses talents politiques – au sens noble du terme-, sa capacité à assimiler des sommes de données et son sens de la mesure l'ont par ailleurs distingué sur plusieurs dossiers « chauds », pour lesquels il a été choisi en tant que médiateur. De tout ce parcours, nous retiendrons enfin sa connaissance fine et intime du terrain et des réalités locales, en dépit de ce qu'il veut bien nous dire : « je ne suis pas forestier, ni chercheur, ni historien, et cela explique peut-être que ma vision soit un peu différente. J'ai juste essayé pendant huit ans de générer une politique forestière qui soit de bon sens » ...

La conférence

La forêt, ce miroir de la société.

Pas question pour André Grammont de nous présenter une histoire linéaire de la forêt, depuis les Phéniciens jusqu'aux dernières lois françaises. Son idée ? Montrer au contraire ce qui fait sens dans la continuité : les aspects stratégiques de la forêt, son importance aux yeux de la puissance publique, les conflits et les enjeux qu'elle cristallise, et cette aptitude à se faire « miroir de la société ». Le 12 novembre 2001, au coin de la cheminée, il nous prévenait d'ailleurs que la forêt suscitait aisément les passions. Le débat qui s'est ensuivi n'a pas manqué de l'illustrer.

« Ce soir, je ne vous déroulerai pas une histoire linéaire, depuis les Phéniciens jusqu'à la dernière loi forestière. Je vais au contraire essayer de montrer les éléments de continuité et de permanence qui émaillent cette longue histoire. Quelques remarques préliminaires : d'abord, il semble que la société française ait toujours entretenu des relations étroites et passionnelles avec sa forêt, qui en constitue en quelque sorte son miroir, selon l'historienne **Andrée Corvol**. Nous y projetons nos fantasmes, nous y concentrons nos contradictions et nos passions. C'est même un sujet souvent conflictuel, qui ne laisse pas indifférent. J'en ai souvent fait l'expérience et je la referai encore ce soir : dès qu'on parle de forêt, les gens ont des idées personnelles. Une anecdote : le hasard de ma carrière a fait que je présidais le congrès mondial forestier qui a eu lieu en France en 1991 et qui rassemblait

3 000 personnes du monde entier. Au milieu du concert donné pour le gala de clôture, voilà une association de défenseurs des forêts tropicales qui se met à envahir le plateau. L'orchestre continue à jouer tant bien que mal, puis on en arrive à devoir suspendre la séance tandis que les ministres africains quittent la salle furieux. Nous parvenons toutefois à calmer ces derniers et à évacuer les manifestants, sauf que le chef d'orchestre ne voulait plus venir saluer la salle. Je vais le chercher dans les coulisses et là, je lui dis : « La forêt, c'est aussi passionnel que la musique, souvenez-vous de Mozart qui s'est fait huer lors de la première de *Così fan Tutti*. Eh bien, ce soir,

c'est pareil. ». Et tout d'un coup, le chef d'orchestre a totalement changé d'attitude et a accepté de dialoguer.

Dernier point préliminaire : il n'existe pas de forêt naturelle en France. Celle-ci a connu 21 siècles et d'intervention de l'homme, voire plus. Une forêt qui se serait développée sans aucune influence humaine n'existe pas. Par conséquent, quand j'entends des gens dire qu'il faut reconstituer la forêt d'origine à tel endroit, je leur demande toujours ce qu'ils savent de la forêt d'origine... Prenez les **douglas** : certains disent que c'est un scandale d'avoir planter en France autant de ces résineux d'origine américaine, arrivés en France au 18^{ème} siècle. Eh bien, des chercheurs Inra de Clermont-Ferrand ont foré dans les cheminées de volcans d'Auvergne, à travers deux ou trois millions d'années de sédiments. Et qu'ont-ils trouvé au fin fond de ces « carottes » ? Du pollen de douglas... Il est probable que les continents devaient être proches, que les oiseaux transportaient ces pollens mais que le douglas n'a pas rencontré, à l'époque, les conditions écologiques pour subsister en Europe.

Dans un premier temps, je voudrais insister sur le fait que l'histoire des forêts en France a toujours été marquée par une compétition entre les surfaces dédiées aux boisements et celles vouées à l'agriculture ainsi qu'à l'habitat. Le premier tournant intervient au moment de la guerre de cent ans : la population croît assez fortement et un déclin durable des forêts s'amorce, avec les grands défrichements opérés par les moines autour des abbayes, ainsi que par les propriétaires nobles, afin de dégager des surfaces pour les pâtures et les cultures.

Deuxième tournant : bien que la population continue d'augmenter très fortement, la surface forestière cesse de diminuer à partir du 19^{ème} siècle, et commence même à remonter à partir du début du 20^{ème} siècle. Les raisons ? D'abord, l'augmentation de la productivité agricole, qui, du coup, nécessite moins d'espace. Ensuite, le pourcentage de la population rurale commence à décroître à partir de la guerre de 14-18, une époque d'abandon des terres agricoles les plus ingrates du fait du départ des hommes. Voilà donc la seconde fausse idée, selon laquelle la forêt diminuerait en France. C'est totalement faux. Elle augmente régulièrement. Ainsi, d'après le premier inventaire forestier sérieux, il y avait, en 1827, 6 417 000 hectares de forêt en France ; en 1878, on enregistre déjà

9 186 000 hectares. Trente ans après, 9 800 000 hectares. Et le premier inventaire forestier national, qui date de 1965, indique 13 millions d'hectares. Sur une surface totale de 45 milliards d'hectares, la Forêt en occupe à présent 16 millions, sans compter les Départements d'Outre-Mer, notamment la forêt guyanaise qui permet de rajouter 4 millions d'hectares.

Alors, vous pouvez me dire que cela dépend de ce qu'on entend par « forêt ». Pas du tout ! Elle a une définition légale: quand le soleil est au zénith, il faut qu'y ait plus de 10 % de la surface de la parcelle couverte par l'ombre des arbres, quelque soit la dimension des arbres. Et il faut qu'il y ait plus de 5 ares (500 m²). Au-dessous c'est un bosquet.

Donc la forêt s'est étendue, mais au détriment de quoi ? Principalement des surfaces en herbe, en partie converties par le reboisement ou l'agriculture. Notez au passage qu'il faut tuer le mythe de l'extension des friches. Car au bout de 15 ans, la friche commence à s'arborer, et au bout de 30 ans, s'est transformée en forêt, certes broussailleuse et impénétrable, avec des clématites, des buissons épineux, des prunelliers, quelques hêtres et de l'aulne si le terrain est humide.

Nous sommes donc à l'opposé des défrichements du moyen-âge où l'homme avait conquis des espaces cultivés. Aujourd'hui, avec le retrait de ces mêmes espaces cultivés, si nous ne faisons rien, la forêt gagne naturellement du terrain. En même temps, à l'échelle de l'arbre, ces temps ne sont pas si lointains. Un bon chêne se coupe à 150 ou 200 ans d'âge. Cela signifie que quatre ou cinq générations avec les défrichements médiévaux, l'arbre reconquiert ses territoires antérieurs.

Venons-en à présent aux relations entre l'histoire de la forêt et celle des décisions publiques. Car l'Etat s'est toujours soucié d'avoir une politique forestière, pour des raisons souvent assez égoïstes d'ailleurs, et en mobilisant trois types de moyens. Premièrement, la loi, qui instaure des interdictions s'imposant à tout citoyen. Ainsi, depuis 1959, on ne peut plus défricher comme on l'entend. Il faut obtenir une autorisation de défrichement. Deuxième moyen : l'incitation par des subventions. D'où le fonds forestier national, qui finance le reboisement, ainsi que les aides européennes. Et puis, il existe un troisième moyen qui consiste à devenir propriétaire. L'Etat possède ainsi les forêts dites domaniales, et il existe par ailleurs des communes forestières propriétaires, dans le but de garantir la pérennité d'une ressource patrimoniale. Seul problème :

jusque dans les années 90, on ne peut pas dire que l'Office National des Forêts ait été un grand communicateur. A sa décharge, il est très difficile de communiquer sur le rôle des forêts publiques. Une anecdote pour vous aider à comprendre : quand j'étais directeur de l'Espace Rural et des Forêts, un collectif de citoyens mécontents, d'une commune proche de St Germain en Laye, demande à me voir. Je les reçois et ils me disent : « Voilà, nous habitons un lotissement en bordure de forêt, or l'ONF vient d'y faire une coupe rase ». Il a fallu leur expliquer que cette futaie datait de 200 ans, que ces chênes et ces hêtres ne se reproduisaient plus du tout et qu'il n'y avait même plus moyen de faire une régénération parce que le sol sablonneux était pauvre. Le seul moyen de sauver la forêt était donc de couper les vieux arbres et d'en planter de nouveaux. Nous leur avons alors montré, par imagerie, l'évolution de leur paysage dans dix, trente et cinquante ans, pour leur indiquer que leurs petits-enfants retrouveront le même type de forêt. Eh bien, ils ont répondu qu'ils n'en avaient rien à faire, qu'ils avaient acheté des pavillons qui seront foutus dans cinquante ans et que ce qui comptait, c'était leur vie à eux. Vous le voyez, la difficulté à communiquer réside dans la différence entre le pas de temps du forestier, qui n'a rien à voir avec le pas de temps du citoyen ; le citoyen se projette au maximum à 20 ans. Quand le forestier plante ou régénère des chênes, il se projette à 150 ans.

Pour l'Etat, cela deux conséquences : premièrement, il a toujours souhaité jusque-là garantir une certaine pérennité à travers des secteurs témoins, propriétés de la collectivité. Deuxièmement, la puissance publique a instauré le régime forestier communal : les communes ne sont pas libres de faire ce qu'elles veulent de leurs forêts. Il leur faut un accord de l'administration, afin d'éviter la dilapidation de cette ressource. Enfin, le secteur public joue un autre rôle, historique là aussi, qui consiste à créer un équilibre permanent entre la conservation et l'utilisation des forêts. Nous connaissons tous des exemples de forêts dégradées par une exploitation économique excessive. Ainsi, jusque dans les années 70, nous avons une part extrêmement importante de forêts de taillis, en raison de l'industrie du charbon de bois. Car ce dernier se fabrique, non pas avec de gros troncs mais avec la charbonnette, c'est à dire des tiges assez fines. Et puis, à partir des années 30, les techniques énergétiques changeant, le charbon de bois a progressivement décliné. Sauf qu'il restait les taillis, faits d'essences aptes à produire des rejets. A l'inverse, les forêts domaniales, qui n'ont pas la rentabilité pour finalité, permettent à l'Etat de préserver la biodiversité des essences, mais aussi de la faune et de la flore des sous-bois.

J'en arrive à la forêt d'aujourd'hui, qui couvre des surfaces importantes où prédomine la forêt privée, à hauteur de 75%, l'Etat étant surtout propriétaire dans l'Est de la France. Là où les forêts ont le plus augmenté ? Principalement dans le Massif Central, fortement reboisé depuis 1946 ; En revanche, les Pyrénées ont gagné seulement 20 000 hectares de 1910 à 1970.

Parmi ces reboisements, certains sont dus à des phénomènes particuliers, dont un qui me frappe beaucoup : à la fin du 19^{ème} siècle, la France a subi énormément de coulées de boue, de pluies torrentielles, d'inondations. En réaction, entre 1890 et 1905, l'Etat a vendu 140 000 hectares de forêts domaniales de plaine, extrêmement riches - celles qui avaient été confisqués aux nobles au moment de la révolution et qui ont été rachetées en général par leurs descendants, reconvertis dans l'industrie. Avec cet argent frais, l'Etat a acquis les terrains de montagne d'où partaient les coulées de boue et y a fait des plantations afin de stabiliser les sols et de protéger les habitations. C'est ce qu'on appelle la Restauration des Terrains en Montagne (RTM).

Ainsi, actuellement, chacun trouve une forêt à sa porte. Pour les Parisiens, ce sont les Bois de Boulogne ou de Vincennes pour les loisirs. Pour d'autres, ce sont des forêts de production, par exemple dans le Haut Doubs, où longtemps, les gens de certaines communes n'ont pas payé d'impôts communaux tellement les ventes de bois rapportaient.

Même chose pour la propriété privée. Certains propriétaires réservent leur forêt pour la chasse, d'autres travaillent essentiellement à la production de bois. En revanche, peu d'entre eux dédient leurs forêts à l'accueil du public, à l'inverse des forêts domaniales et communales.

Cela dit, au vu de l'augmentation des surfaces, il est nécessaire de mener une réflexion sur ce qu'est notre forêt à l'échelle locale. Est-ce une forêt invasive de fonds de vallées contre laquelle il faut lutter ? Est-ce que ce peut devenir une forêt d'accueil, aménagée pour les randonnées, mais avec des restrictions pendant la période de chasse ? Doit-elle au contraire s'orienter vers l'industrie du bois ? Des orientations locales et régionales qui doivent être « validées » par trois types de propriétaires...

Au terme de cette longue histoire plutôt échevelée et très régionalisée, nous ne disposons que de quelques grands principes et de quelques méthodes. Le premier principe est universel : c'est la multifonctionnalité de la forêt, qui joue à la fois un rôle écologique, économique et social. Ce triple rôle est reconnu par le code forestier depuis 1985, alors qu'il a fallu attendre 1999 pour reconnaître à l'agriculture cette même multifonctionnalité. Comme quoi les forestiers ne sont pas toujours retardataires... A partir de là, le travail cependant se complique, car chaque massif ne peut pas combiner de la même manière ces trois objectifs. Il faut donc définir les objectifs de gestion pour chaque entité homogène de forêt. Or, attention, ce sont des objectifs pour cent ou deux cents ans ! Enfin, dernière remarque : nos forêts ne peuvent plus se générer uniquement en France, car la politique forestière fait l'objet de questions internationales dont on discute aux sommets de Rio et de Johannesburg. Les problèmes y sont plutôt bien posés, d'ailleurs. Reste à les résoudre, ce qui est moins simple. Il y a deux axes au niveau mondial : mieux gérer les forêts du Nord pour satisfaire la forte augmentation de la demande de bois matériau pour les constructions, en régulant les usages non marchands, c'est-à-dire en cherchant comment indemniser les propriétaires privés qui opteraient pour une fonction sociale et écologique, et en luttant contre les secteurs de forêts invasives dues à la déprise agricole. Par exemple en maintenant l'élevage. Voilà les principes de développement durable des forêts de l'hémisphère nord.

Pour les forêts du Sud, c'est beaucoup plus problématique. D'abord, comment concilier la sauvegarde de la forêt avec les besoins de la population ? Prenons ce qui reste des forêts tropicales ou sahéliennes : il ne faut pas oublier que c'est d'abord le pâturage nomade et la recherche de bois de feu qui est à l'origine de 70 % de la destruction de ces forêts. D'où les expériences de stabilisation des populations, conduites notamment au Kenya : le fait de donner du fourrage pour leurs bêtes et du bois pour cuire les aliments a provoqué une vague de sédentarisation et a permis de limiter la déforestation. Bien sûr, il est également impératif de maîtriser la pression sur la ressource qu'exercent les compagnies nationales et internationales pour fournir des bois tropicaux à bas prix.

A ce sujet, un mot sur la forêt guyanaise française : jusque dans les années 80, celle-ci a été exploitée exactement comme une forêt tropicale du Cameroun, du Zaïre ou du Gabon. C'est-à-dire qu'on vendait des concessions aux compagnies moyennant un prix assez modique, et ils en faisaient ce qu'ils voulaient. A partir de 1980, on a installé à Kourou un laboratoire de sylviculture, Sylvolab, qui de 1985 à 1994, a expérimenté une gestion semblable à celle de la forêt métropolitaine – en inventoriant les essences dans chaque parcelle, en marquant les arbres qu'on peut couper, en dressant un catalogue du potentiel de bois pour les enchères etc. En janvier 1995, les entreprises de bois de Guyane ont été priées de passer au nouveau système et la réaction n'a pas traîné... Dès le Noël précédent, La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt a été encerclée par des camions grues. Nous avons négocié le maintien de la méthode moyennant une baisse des prix, et cela a marché. Cette méthode est à présent intégrée dans le programme de gestion de l'ensemble du bassin amazonien ».

Andrée Corvol est directeur de recherche Cnrs, à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine. Elle y préside le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises. Elle est l'auteur d'un livre tous publics, paru en 1987 : « L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt, du 17^e au 20^e siècle (Ed. Fayard)

Le Douglas. Contrairement aux idées reçues, cet arbre n'est ni un pin, ni un sapin. Ce conifère qu'on ne trouvait plus qu'en Amérique du Nord, a été introduit (ou réintroduit...) en France à partir de 1842, notamment pour le reboisement du Massif Central et du Morvan. Apprécié pour sa robustesse et sa croissance rapide – il peut atteindre jusqu'à 55 mètres de hauteur- son bois est également facile à travailler. Des qualités qui expliquent l'engouement pour le Douglas.

Le Roi, l'Etat et le bois

La France s'est toujours préoccupée de ses forêts. Rappel des grandes étapes, avec A.Grammont. Tout commence avec Philippe Le Bel qui, en 1291, crée les Maîtres des Eaux et Forêt, chargés notamment de délivrer les autorisations de ramassages du bois. Sauf que « ce corps n'a pas fait long feu, ses membres étant totalement corrompus et monnayaient les passe-droits ». Vient ensuite, en 1649, la grande ordonnance de Colbert, « qui met les forêts en coupe réglée : il organise leur gestion, les autorisations de coupes, les plantations, la conservation d'un certain nombre d'essences etc. Colbert n'a pas pris cette décision par simple amour des arbres... Il lui fallait du bois pour construire des bateaux. Ainsi, en forêt de Bellesme (Normandie), vous trouverez encore une centaine de chênes plantés sur instruction de Colbert . Quant au code forestier, le premier date de 1827 mais n'a pas grande importance. En revanche, en 1859, une loi commence à réglementer le défrichement car, pour la première fois, les gouvernements et la société se préoccupent des surfaces forestières. Enfin, en 1864, une loi est instaurée pour maintenir certaines forêts stratégiques, notamment pour protéger les populations des coups de vent, des coulées de boue ou l'avancée des dunes. Ces forêts de protection existent toujours. Rappelons également les grands boisements de Napoléon III, sous l'impulsion duquel ont été créés les Landes et la Sologne.

En 1930, nouvelle étape : l'Etat s'attaque au problème du morcellement de la propriété en instaurant l'exonération du droit de succession pour les forêts, via la loi Sérot, d'abord, en 1930, puis l'amendement Monichon, en 1959, à condition que le propriétaire privé obtienne un certificat de bonne gestion.

Enfin, après la deuxième guerre mondiale, le fonds forestier national est créé par une taxe sur les activités économiques liées à la forêt, pour assurer des plantations, et donc un approvisionnement durable de l'industrie forestière française.

La forêt de Fontainebleau : à 60 kms de Paris, ce massif s'étend sur 25 000 hectares et englobe plusieurs forêts domaniales et communales. Connue pour ses curieux rochers, elle est protégée par de nombreux textes juridiques et classée en « zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique ». Elle abrite notamment des cerfs, des sangliers et des renards, ainsi qu'une très grande variété d'oiseaux et d'insectes.

La forêt de Vincennes : terrain de chasse royale, cette forêt fut entourée de murs par Philippe Auguste, au 13^{ème} siècle, afin d'y lâcher des daims, biches et cerfs. C'est Louis XV qui perce ensuite plusieurs portes afin d'ouvrir Vincennes à la promenade publique. Mais au début du 19^{ème}, patatras, cet espace est réservé aux militaires et largement défriché pour y installer les casernes. Il faut attendre Napoléon III, pour que ce terrain soit transformé en parc boisé et cédé à la Ville de Paris (en 1860). Le domaine est alors reboisé et creusé de lacs sur ordre d'Hausmann pour répondre au goût impérial de parcs à l'anglaise. De la même façon, Napoléon III a fait façonner **le Bois de Boulogne**, qui devient rapidement un lieu de promenade mondaine.

« **Poumon de la planète ?** » : « Quand on dit que la forêt amazonienne est le poumon de la planète, c'est une belle bêtise de journaliste ! », rappelle André Grammont. Tout simplement parce qu'elle pompe autant de CO2 qu'elle en rejette. C'est un système tropical où, à mesure que des arbres poussent, d'autres pourrissent, libérant le gaz carbonique. Il y a donc un équilibre gazeux. Les poumons de la planète sont les forêts tempérées, tant qu'on ne brûle pas le bois ou qu'il ne pourrit pas.

« L'art du forestier, c'est de gérer la lumière »

De sa lointaine origine commune avec le *forum*, la forêt a gardé cette aptitude à mobiliser le débat, à cristalliser les intérêts et les controverses, voire à motiver les passions. Au croisement de plusieurs enjeux – économiques, environnementaux, sociaux, esthétiques -, cet espace peine souvent à répondre à toutes les demandes. A l'issue de la conférence d'André Grammont, nombreux étaient les participants à prendre la parole, ici pour témoigner, ailleurs pour contester ou nuancer. Des échanges qui se sont poursuivis tard dans la soirée et dont nous avons extrait les principales ramifications.

Si les notions de gestion durable des forêts, de préservation de l'environnement et d'accueil du public en forêt semblent aujourd'hui entrés dans les mœurs, c'est pourtant, aux yeux d'un participant, une révolution considérable : « Trois ans avant, on ne voulait pas en entendre parler. C'était le diable... Que s'est-il passé pour qu'un tel changement de mentalités intervienne ? »

André Grammont acquiesce : « Les forestiers publics et privés forment eux-mêmes un taillis impénétrable et ils n'aiment pas que des non-forestiers viennent s'occuper de leurs affaires. Ainsi, les salariés de l'ONF ont longtemps pensé : l'environnement, on en fait depuis qu'on est tout petit, qu'on ne vienne pas nous donner des leçons, nous n'avons de compte à rendre à personne. Quant à l'accueil du public, les forêts ne sont pas faites pour cela... » Faire comprendre le rôle écologique et social de la forêt a donc été très long, ce qui ne signifie pas pour autant que les forestiers publics ne s'en sont pas préoccupés. Ainsi, chaque forêt communale ou domaniale fait l'objet d'un schéma d'aménagement qui dédie des portions de forêt à la protection paysagère, à la biodiversité, ou à l'accueil du public.

Quant aux raisons qui fondent la volte-face du monde forestier, A.Grammont sourit : ce n'est pas pour des motivations idéologiques, mais tout simplement parce qu'est apparu un marché... Le jour où des appels d'offres ont commencé à mentionner l'obligation de fournir du bois certifié « développement durable », les avis ont changé.

Certes, mais attention à ne pas sous-estimer les réalités économiques, rappelle André Gavana, de l'Unité agroforestière de l'Inra Toulouse. « Dans une région comme Midi-Pyrénées, qui dispose de 1 200 000 hectares de forêts, on ressent fortement que la production de bois finance en grande partie les deux autres rôles de la forêt, en termes d'accueil et d'environnement... Avec des signes d'essoufflement inquiétants, notamment face à la concurrence des pays d'Europe du Nord »

D'ailleurs, les Nordiques n'ont-ils pas essayé de nous « piéger » en préconisant une division des tâches ? A eux l'approvisionnement de toute l'Europe en bois, à la France le rôle environnemental... « Heureusement, la ficelle était un peu grosse et ça ne s'est pas passé comme ça », précise André Grammont, mais il est vrai que les conditions d'exploitation en Suède ou en Norvège sont idéales : peu d'essences, une grande accessibilité des terrains, des pistes forestières tracées de longue date, des propriétaires très bien formés, et une industrie extrêmement concentrée, avec des scieries de 300 000 m³ de sciage par an, alors que la plus grosse unité française atteint péniblement les 220 000 m³... Sans oublier que la France connaît un manque criant de structuration de sa filière bois. Avec des ventes qui s'opèrent encore aux enchères et sur pied et des prospections de lots à couper onéreuses en temps et en coût, « nous connaissons une forte insécurité de l'approvisionnement et des conditions de mise en marché qui sont celles des maquignons dans les années 50. Ces modes de ventes sont archaïques et il n'y a toujours pas de transparence de prix ».

Certes, à sa décharge, l'Hexagone souffre de la dispersion de ses massifs et de la diversité des essences, mais selon le conférencier, pas de doute, « c'est par l'organisation de la mise en marché et de l'approvisionnement qu'on peut en partie parvenir à une plus grande cohésion ».

Justement, pour Henri Dedieu, propriétaire forestier dans l'Ariège, la solution passe par la coopérative. « Quand vous coupez un arbre, le tiers du bas intéresse l'ébéniste, le tiers au-dessus intéresse le menuisier et le tiers supérieur va vers la pâte à papier. Si c'est l'ébéniste qui vient acheter votre arbre, il vous en laisse les deux-tiers sur les bras... Alors que si vous le vendez à

une coopérative, celle-ci peut réunir tous les débouchés et faire des lots homogènes en quantité suffisante pour intéresser les différents clients. La coopérative est l'intermédiaire idéal entre celui qui produit le bois et celui qui le consomme. Elle seule peut mettre sur le marché une matière première tirée ».

Reste la difficulté inhérente à l'atomisation des parcelles. Dans le public, des habitants des environs en attestent : « il y a une foule de propriétaires de 5 ou 6 hectares maximum, dispersés la plupart du temps à la suite d'héritages. Pire, ces gens-là n'habitent plus sur place. Ils sont à Paris ou à Toulouse. Comme la fiscalité est moins lourde sur ces taillis, ils se désintéressent complètement de leur parcelle de forêt et se fichent des populations riveraines. Ils se contentent de passer une fois par an en 4x4... ». Une situation qui, faute d'entretien suffisant, nuit souvent à la biodiversité.

Vous avez dit biodiversité ? Le débat s'engage illico. « Vous avez évoqué plusieurs fois que la forêt a facilité la diversité des espèces, mais ce n'est effectivement pas le cas quand elle est abandonnée. Et c'est encore pire quand elle est plantée en monoculture », relaye d'autres voix. « On ne peut pas affirmer que la monoculture d'une essence forestière détruit systématiquement la biodiversité des sous-bois », nuance André Grammont. « D'ailleurs, n'allez pas dire ça aux Landais parce que vous vous ferez couper en morceaux... de l'avis des botanistes, leurs sous-bois sont extrêmement riches ». En fait, le critère déterminant, c'est la densité. « Plus les arbres sont serrés, moins les sous-bois sont riches. Dans les forêts de résineux du Jura ou du Haut-Doubs, où la lumière passe, vous trouvez une diversité extraordinaire de plantes. L'art du forestier c'est de gérer la lumière... »

Une affirmation qu'un petit propriétaire local illustre, à travers son expérience : « J'ai racheté il y a quelques années une portion de forêt. Malheureusement, les plantations avaient été faites à des espacements très courts. C'est une catastrophe écologique, le sol est désertique. J'ai donc refait les plantations à très grand espacement, par exemple des chênes ou des frênes sur des rangées à huit mètres les uns des autres. Eh bien, à présent, dans ces huit mètres, poussent de nombreux arbustes. A terme, il y aura des noisetiers, des acacias, des saules, des bouleaux et de part en part, un arbre qui aura plus de valeur parce qu'il aura été sélectionné et élagué. Cela m'a permis de faire un compromis entre la production économique et la biodiversité ».

De cette gestion pied à pied, à l'échelle locale, les propos passent soudainement à l'échelon planétaire. Fabienne s'interroge notamment sur l'état de la forêt au niveau mondial. Des statistiques précises dont ne dispose pas André Grammont, qui indique toutefois, de mémoire, que la déforestation avance au rythme de 8 millions d'hectares par an. « Le problème, ce n'est pas tant le défrichement, que l'absence de réversibilité. En France, nous connaissons peu ce phénomène : en dehors des 35 000 hectares qui partent tous les ans, de manière irréversible, pour la construction des villes et des routes, des parkings, les alternances agriculture/forêt que notre histoire connaît sont réversibles. En revanche, dans la forêt tropicale, les caractéristiques des sols et des climats font qu'il n'y a pas de retour en arrière possible : une fois déboisé, le terrain connaît un tel lessivage par les pluies qu'il faut deux cents ans pour reconstituer le sol ».

Après les forêts tropicales, le survol des forêts du monde se poursuit avec l'intervention de Jean-Claude Flamant qui s'intéresse, lui, aux problématiques méditerranéennes. Avec, malgré des conditions climatiques quasiment identiques, un clivage net entre d'une part les régions incluses dans l'Union Européenne, d'autre part les franges du Sud et de l'Est de la *Mare Nostrum*. Côté Europe, l'expansion de la forêt méditerranéenne s'opère par une régression très forte de l'agriculture, ce qui constitue d'ailleurs un danger en matière d'incendies. Ainsi, dans l'arrière pays de la Côte d'Azur, dès l'époque de la reine Jeanne, pour éviter l'emboisement, les terrains étaient donnés aux villageois pour que les bêtes puissent pâturer. Ils avaient également l'obligation de ramasser les glands...

A deux heures d'avion, Côté Maghreb et Proche-Orient, la situation est totalement inversée : là-bas, la pression pastorale est si forte que, pour éviter la destruction des formations arborées, on y interdit la pâture pendant plusieurs années... Cela dit, cette déforestation n'est pas totalement irréversible. Il y a en effet tout un ensemble de travaux qui portent sur l'introduction d'arbustes fourragers, mais aussi sur d'autres types de solutions, telles que la distribution, dans le Haut-Atlas, de ... camping-gaz ! Les familles n'ayant plus besoin d'aller couper le bois, la forêt parvient à se régénérer.

Une anecdote qui, loin d'être farfelue, prouve combien les problématiques des espaces forestiers s'enracinent dans la culture et l'organisation propre à chaque société.

L'écocertification : ce certificat garantit le respect environnemental de la gestion des forêts dont sont issus les produits forestiers commercialisés. Un étiquetage spécifique vient ainsi informer le consommateur. Une notion née de la proposition de groupes écologistes, à la fin des années 80, visant à étiqueter les bois tropicaux de manière à inciter à la gestion durable. Des mesures commerciales se sont ainsi rapidement étendues à tous les types de bois dans le monde, avec des résultats jugés décevants par plusieurs observateurs, du moins en tant qu'incitation à des pratiques plus écologiques. D'abord parce que le bois certifié occupe encore une place marginale dans les échanges mondiaux et que le déséquilibre se creuse entre les pays industrialisés, plus prompts à investir cette nouvelle offre, et les pays tropicaux. Ensuite parce la certification reste facultative, notamment pour respecter les règles de commerce international et ne pas apparaître comme une mesure discriminatoire. Enfin, une difficulté majeure réside dans la définition des critères de gestion durable, au regard de la diversité des situations nationales. Aussi, d'autres instruments sont à l'étude, se traduisant plutôt par des accords compensatoires internationaux et des soutiens aux plans d'action forestiers nationaux.

Pour en savoir plus...

A LIRE

Pour commencer

« **Histoires de France racontées par les arbres** », de Robert Bourdu. Ed.Ulmer

L'histoire de plusieurs arbres vénérables, témoins de périodes anciennes : tel chêne et la période des Celtes, tel olivier portant la mémoire des civilisations méditerranéennes, et autres platanes ou ifs racontant l'histoire de procès en sorcellerie ou d'invasions normandes...

« **L'aventure des forêts en Occident : de la préhistoire à nos jours** », de Jacques Brosse. Ed.JC Lattès. 2000.

Un livre complet qui parcourt les siècles, abordant aussi bien l'écologie forestière que les légendes, et dont l'auteur, scientifique reconnu, a été distingué par le Grand Prix de Littérature de l'Académie Française pour l'ensemble de son oeuvre.

« **Mythes et légendes de nos forêts** », de Dominique Rozan. Ed. ONF. 1998.

Lieu d'enchantement et de frayeur, abritant loups, ogres et chevaliers, la forêt dévoile dans ce petit livre d'une cinquantaine de pages les origines et les survivances des fantasmes qu'elle suscite.

« **Forêts pyrénéennes** », ouvrage collectif édité chez Rando en 2000.

L'histoire et la géographie des forêts du massif pyrénéen.

« **Les forestiers** », de Gérard Boutet. Ed. J-C Godefroy. 1997

Le recueil des témoignages de vieux forestiers, ce qu'était leur métier dans les taillis et les futaies.

« **Histoire du Bois de Vincennes** » et « **Histoire du Bois de Boulogne** », deux ouvrages de Jean-Muichel Derex, éd. L'Harmattan. 2000

Deux jolis livres, agréables à lire, sur ces bois on ne peut plus connus, qui racontent les volontés et les chasses des rois, le travail des villageois, les promenades mondaines en calèche.

Pour aller plus loin

« **L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt, du XVII^e au XX^e siècle** », de Andrée Corvol. Ed. Fayard. 1987.

Un ouvrage qui retrace de manière très précise la rupture de l'équilibre entre l'agriculture et la forêt à travers l'histoire des hommes qui y circulent, depuis les anciens villageois circulant librement dans les bois jusqu'aux promeneurs d'aujourd'hui, en passant par les paysans progressivement passés du statut de producteur à celui de prédateur.

« **Les forêts tropicales** », de JC Bergonzini et JP Lanly. Ed.CIRAD. 2000

Le point sur le débat vif qui concerne la gestion des forêts tropicales. Un essai sur les enjeux et les ressources dont elles sont porteuses, les intérêts qu'elles attisent, leurs liens avec les sociétés humaines.

« **La forêt paysanne dans l'espace rural. Biodiversité, paysages, produits** », édition G.Balent /INRA, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et Développement n°29.

Près de 300 pages denses qui rassemblent en un sommaire très complet les articles des chercheurs Inra sur les relations entre forêt et agriculture, depuis la faune jusqu'aux rôle hydrologique des forêts en passant par les activités pastorales pour limiter les incendies et les perspectives d'évolution des massifs de forêt paysanne.

SUR INTERNET

<http://www.onf.fr> : le site de l'Office National des forêts, très pédagogique, s'adresse plus particulièrement au grand public et aux jeunes. Une promenade pour découvrir la forêt, sa flore et sa faune, les arbres remarquables, mais aussi une galerie d'images, un chapitre entier sur la préservation du patrimoine forestier, des explications juridiques et économiques...

<http://www.agriculture.gouv.fr> : le site du ministère de l'agriculture comprend une rubrique « Espace rural et forêt ». Avec des chiffres, des infos sur les essences françaises, sur la gestion durable, le bois matériau, les loisirs et les lois en vigueur.

<http://www.foretpriveefrancaise.com> : un site qui s'adresse plutôt aux propriétaires forestiers, mentionnant toute l'actualité réglementaire et législative, donnant des conseils sur le droit et la fiscalité et proposant plusieurs documents explicatifs sur les emplois, la gestion durable, et certaines essences.